

Pressions sur l'investiture UMP de Christian Vanneste : écrivez à Nicolas Sarkozy

Article rédigé par *Décryptage*, le 02 février 2007

Le député UMP Christian Vanneste, condamné le 25 janvier par la cour d'appel de Douai (Nord) à 3.000 euros d'amende pour "homophobie", s'est pourvu en cassation. Député de la 10e circonscription du Nord, membre de la Commission des lois, il appartient depuis juin 2006 au Centre National des indépendants et Paysans (CNI), qui est un parti politique en contrat d'association avec l'UMP.

Dès l'annonce du jugement, des voix se sont élevées pour exclure Christian Vanneste de la majorité parlementaire.

GayLib, mouvement homosexuel associé à l'UMP, a demandé à l'UMP de "de tirer les conclusions de cette condamnation" en "présentant un autre candidat contre Christian Vanneste dans la 10e circonscription du Nord". Dans un entretien au Figaro (1er février), Nicolas Sarkozy a pour sa part condamné les "propos caricaturaux" de Christian Vanneste et répondu qu'"il ne serait pas réinvesti aux législatives".

Apparemment, la réponse du président de l'UMP est une pirouette. En vertu des accords passés entre l'UMP et le CNI, la circonscription de Christian Vanneste est laissée à un candidat investi par le CNI, ce qui préserve a priori le député sortant de toute autre investiture officielle contre lui. Il n'est pas pour autant à l'abri de pressions diverses, et d'une candidature sauvage. Et dans le principe, les menaces de Nicolas Sarkozy sont inacceptables.

Le soutien de l'UMP du Nord

En attendant, l'UMP départementale lui est acquise. Il a reçu le soutien public de Thierry Lazaro, député et secrétaire de la Fédération UMP du Nord, ainsi que celui de Jacques Legendre, sénateur du Nord et ancien ministre. Mardi 30 janvier, lors de l'assemblée générale de l'UMP de sa circonscription, une motion de soutien unanime a été votée en sa faveur. Les militants se sont engagés à se mobiliser pour sa réélection, saluant son courage. Voici le texte de la motion votée à l'unanimité : "Les responsables et militants de l'UMP de la 10e circonscription du Nord considèrent que les semaines qui vont suivre l'élection présidentielle seront celle de la bataille de la 10e circonscription.

"C'est pour cette raison que nous allons nous mobiliser et soutenir la candidature de Christian Vanneste pour ces prochaines élections législatives des 10 et 17 juin 2007. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater le travail important de Christian Vanneste au niveau national, dans sa région et dans sa circonscription. Nul doute que son expérience d'élu de terrain et de bon sens sera reconnue par la majorité des électrices et électeurs de la 10e circonscription.

"Nous avons un député courageux, nous allons nous mobiliser pour le faire gagner." Des parlementaires se sont manifestés également pour soutenir le député du Nord. Ils sont désormais vingt-cinq à avoir signé sa proposition de loi pour modifier la loi dite de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, afin de préserver la liberté d'expression.

La liberté religieuse menacée ?

Le soutien de Christian Vanneste doit être considéré avec le plus grand sérieux par les chrétiens de France. Lors du jugement, un magistrat de la Halde, directeur du service juridique, M. Luc Ferrand (par ailleurs cité dans le jugement), témoin cité par les parties civiles, a cru bon devoir préciser que "la liberté religieuse ne permettait pas d'exprimer un jugement discriminatoire à l'encontre de l'homosexualité" (sic).

POUR AGIR :

Nous vous proposons d'intervenir auprès des dirigeants de l'UMP pour leur demander :

de ne pas soutenir les adversaires de Christian Vanneste en se retranchant derrière les ambiguïtés d'une loi

liberticide, dont le projet a été condamné par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (arrêt du 18 novembre 2004) et qui a été imposée par l'Élysée,

de reconnaître que le député du Nord ne porte pas un jugement sur des personnes, mais sur des comportements,

d'exiger des lobbies homosexuels qu'ils aient le courage de respecter une véritable liberté d'expression,

de respecter les engagements de l'UMP pour les prochaines législatives.

Pour écrire directement à Nicolas Sarkozy : [cliquez ici](#) !

D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)